

# Comité de pilotage des aménagements de la Seine

Vendredi 9 juillet 2010 – Bray-sur-Seine

intervention de

**Pascal Popelin**

Président des Grands lacs de Seine  
Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

6 VII 10

M. le préfet,  
M. le ministre,  
M. le maire,  
Mmes et MM. les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais commencer par saluer votre initiative, M. le préfet coordonateur de bassin, d'avoir suggéré que le comité de pilotage d'aujourd'hui soit l'occasion d'une visite sur site. Il est en effet important de pouvoir mettre en perspective les caractéristiques principales des projets portés d'une part par Voies navigables de France (VNF) et d'autre part par les Grands lacs de Seine, avec la réalité du territoire de la Bassée.

Ces projets sont d'envergure et concernent toute la plaine de la Bassée entre Montereau et Nogent-sur-Seine. Schématiquement, l'un occupe une grande partie de la surface de la vallée à l'aval de Bray et l'autre, par nature plus linéaire, relie Bray à Nogent.

À l'évidence, une seule journée ne suffira donc pas pour tout visiter et il paraît effectivement pertinent de privilégier aujourd'hui le parcours global sur l'un des projets, en l'occurrence celui de VNF. Un arrêt est cependant prévu sur le site de la Grande Bosse et nous pourrons, depuis le pont, avoir une vision partielle du site d'implantation du futur ouvrage projeté par les Grands lacs de Seine. Ce sera l'occasion d'une présentation rapide de ce projet.

Je voudrais rappeler, à ce stade, les points fondamentaux qui justifient que l'Etat et le Conseil régional d'Ile-de-France aient confié depuis près d'une quinzaine d'années aux Grands lacs de Seine la charge de mener tout d'abord des études de faisabilité, puis détaillées, en vue de la réalisation d'un cinquième ouvrage de régulation des crues sur le bassin amont de la Seine. Vous retrouverez ces éléments dans le dossier d'information préalable au débat public, qui vous a été remis et dont vous avez aujourd'hui la primeur :

- les inondations constituent le premier risque de catastrophe naturelle prévisible en France métropolitaine et en région Île-de-France et leur prévention nécessite une intervention sur l'ensemble du bassin versant de la Seine,
- il est nécessaire de compléter le dispositif actuel de protection contre les inondations en réalisant un cinquième ouvrage, complémentaire tout en étant différent des quatre lacs-réservoirs déjà exploités par les Grands lacs de Seine.

Le projet d'aménagement de la Bassée présente un intérêt majeur, celui de la diminution significative des niveaux d'eau de la Seine à l'aval du site, en période de fortes crues. Il permet de satisfaire à un deuxième objectif important, qui consiste à restaurer la zone humide exceptionnelle de la Bassée. Enfin, il est compatible avec le développement des usages locaux, comme cela a été amplement démontré durant les études globales de faisabilité.

L'aperçu de notre projet depuis le pont de la Grande Bosse permettra de souligner également trois points :

- la structure et les enjeux de ce territoire, constitué d'une véritable mosaïque « vert-bleu » et la diversité des milieux aquatiques illustrée par les multiples étangs, les noues, les délaissés de la Seine et le canal actuel ;
- la compatibilité de notre projet avec les multiples enjeux du site ;
- l'étendue du projet qui permet de relativiser l'impact sur le paysage des talus-digues à construire afin de constituer les aires de stockage temporaire, en période de grande crue.

De ce point de vue, je voudrais rappeler toute l'importance accordée dans nos réflexions à la valorisation écologique et à l'intégration paysagère de ces ouvrages linéaires, qui pourront constituer à terme près de soixante kilomètres de circulations douces intégrés dans le développement éco-touristique du secteur.

Une présentation plus détaillée de l'avancement de nos études pourra être organisée ultérieurement, en accord avec le comité de pilotage. Nous disposons, en particulier, d'une maquette numérique en trois dimensions qui donne, projetée sur grand écran, une très bonne vue d'avion du projet et permet également de simuler des points de vue spécifiques depuis le sol, sur la totalité des 2 300 hectares du futur site d'intervention

Au-delà de la présentation de cette journée qui sera, je l'espère, riche d'échanges et d'enseignements, je voudrais souligner à nouveau l'intérêt et la qualité du pilotage commun aux deux grands projets, sous l'égide de l'État. Nous avons en effet un devoir de cohérence d'ensemble à l'échelle du bassin de la Seine et du territoire de la Bassée, notamment au regard des aspects hydrauliques et des effets cumulatifs des deux projets sur l'environnement, qu'il convient de bien identifier.

On ne peut donc que se féliciter des travaux du comité technique qui, au-delà de la coordination des projets en vue de leur prochain débat public, s'assurent de leur compatibilité et de leur partage avec tous les acteurs concernés.

Parmi les actions engagées dans ce cadre, j'ai plus particulièrement relevé la mise en œuvre, en partenariat entre le Pays du Grand-Provinois, Voies navigables de France et les Grands lacs de Seine, d'une « maison de l'aménagement de la Bassée ». Je suis convaincu qu'elle facilitera, dès sa création, la présence et la disponibilité des maîtres d'ouvrage, qui pourront ainsi répondre aux attentes légitimes des acteurs locaux relatives aux modalités d'insertion de leurs projets dans le territoire. Les conséquences concrètes de l'implantation et du fonctionnement du projet porté par les Grands lacs de Seine sur les propriétés et les activités y feront l'objet d'une information, la plus précise possible, afin de répondre aux attentes exprimées lors du précédent comité de pilotage. Cette « maison de l'aménagement de la Bassée » sera donc non seulement un lieu d'accueil, mais également l'occasion, par une démarche active, d'aller à nouveau à la rencontre des acteurs du territoire et des propriétaires fonciers. Son inauguration à l'automne pourrait être un temps fort, permettant de donner un élan à sa fréquentation. À cet égard, je garde en mémoire l'inauguration à Bray-sur-Seine, en 2003, de l'exposition itinérante des Grands lacs de Seine et le succès qu'elle avait rencontré par la suite. Votre prédécesseur de l'époque, Monsieur le préfet de Bassin, avait contribué, par sa présence, à la dimension de cet événement.

Durant ces phases de reconnaissance et de concertation approfondie, de 2001 à 2005, les Grands lacs de Seine avaient également diffusé huit lettres d'information dans tous les foyers de la Bassée et du Montois et des exemplaires avaient été déposés dans les mairies. Ces publications ont accompagné les multiples rencontres et événements qui ont permis de tisser les liens durables qui sont nécessaires à la réalisation, dans de bonnes conditions, des grands projets. Par souci de prolongement de cette démarche et de respect de ses

engagements de transparence, une information semblable sera réalisée à la rentrée 2010 par les Grands lacs de Seine, qui prévoient de diffuser largement la plaquette incluse dans le dossier support de la visite d'aujourd'hui.

Nous voulons aussi mieux faire connaître ce projet de prévention des inondations aux acteurs de l'aval. Des réunions de présentation auprès des Conseils généraux et des communes vulnérables d'Ile-de-France sont ainsi prévues fin 2010, auxquelles seront associés les représentants des collectivités concernés.

Enfin, à l'échelle du bassin de la Seine, il sera essentiel de continuer d'inscrire le projet et son financement dans la stratégie globale de prévention des inondations, qui renvoie au plan Seine. En 2011, le projet devrait ainsi être présenté à la commission « rivières d'Ile-de-France » et au Comité de Bassin.